

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75108
Objet

Piscine couverte : droits
d'entrée pour les
visiteurs.

DATE DE CONVOCATION

24 octobre 1975

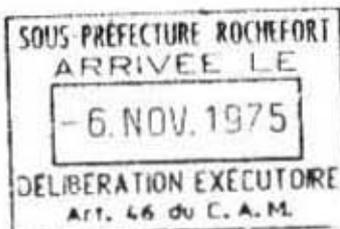
DATE D'AFFICHAGE

24 octobre 1975

Nombre de conseillers
en exercice

Nombre de présents

Nombre de votants



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent sept cent soixante-cinq
le vingt quatre octobre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. LEFÈVRE

Etaient présents : MM.

LEFÈVRE, BOUTIER, TOTAL, HALLÉ, VIGIER,
DE LAUNAY, PAILLON, BÉGIN, BONDE, LAURENT, LAFITESSAN, MOUJON,
LACHAUD, SERRAVAL, BÉGIN, BÉGIN, BÉGIN, BÉGIN, BÉGIN,
BÉGIN, BÉGIN.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LEFÈVRE par M. BOUTIER

BOUTIER par M. BOUTIER

BOUTIER par M. BOUTIER

Absents : MM. LEFÈVRE par M. BOUTIER

BOUTIER, BOUTIER

M. BOUTIER

a été élu Secrétaire.

La Commission Jeunesse et Sports unanime dans sa séance
du 20 octobre 1975, a regretté que sa proposition n'ait pas été
retenue par le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion.

En effet, il est apparu que le jeudi 16 octobre 1975,
après-midi, entre autres, par suite du mauvais temps, une
vingtaine d'adolescents se sont réfugiés à la Piscine et leur
tenue, tant morale que physique, a constitué une gêne pour
l'exploitation de la piscine et également un exemple des plus
douteux pour les enfants.

En conséquence, la Commission renouvelle sa précédente
proposition et pour mettre fin à de tels abus, demande que
soit fixé un droit d'entrée de UN FRANC (1 F) pour les visiteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de la Commission Jeunesse et Sports du
20 octobre 1975,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 Octobre 1975,

DECIDE :

- de fixer à compter du 1er janvier 1976, un droit d'entrée de 1 F pour les visiteurs à la Piscine couverte, la recette étant encaissée au chapitre 945 - article 7006 du Budget de Fonctionnement.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature in blue ink]